



ODD1

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE.



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Plus de 700 millions de personnes, soit 10 % de la population mondiale, vivent encore aujourd'hui dans l'extrême pauvreté et luttent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, notamment accéder aux soins de santé, à l'éducation ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement.

L'Objectif 1 s'inscrit dans la continuité directe de l'OMD 1 «**Éliminer l'extrême pauvreté et la faim**». Si de vrais progrès ont été réalisés dans le monde grâce à la mise en œuvre des 8 OMD (**la pauvreté a baissé de 20 points entre 1990 et 2015**), l'Agenda 2030 rappelle que la lutte contre la pauvreté est loin d'être terminée, et qu'elle doit **constituer la priorité de tous les pays**, pour ne laisser personne de côté.

L'ODD 1 constitue une priorité réaffirmée avec vigueur par l'ONU car ces progrès sont désormais remis en question par les **conséquences économiques de la pandémie mondiale** : certaines études récentes estiment que le taux de pauvreté mondiale pourrait augmenter pour la première fois depuis 1990, touchant principalement les pays en voie de développement.

A travers ses différentes cibles, l'ODD1 vise donc, à **horizon 2030**, à mettre **fin à la pauvreté et à lutter contre les inégalités sous toutes ses formes et partout dans le monde**.

Les sept cibles de cet objectif sont axées sur : la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de base, la protection sociale pour tous, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, proportionnellement plus nombreuses parmi les femmes et les enfants.





LES 7 CIBLES DE L'ODD 1 :

1.1 : L'Extrême pauvreté

D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).

1.2 : La Pauvreté

D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.

1.3 : Protection sociale

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

1.4 : Accès aux ressources

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance.

1.5 : Vulnérabilité

D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

1.a : Mobilisation des ressources

Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

1.b : La Prise en compte dans les politiques

Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.



Le contexte en France

Mesurer la pauvreté est une tâche complexe, qui nécessite de définir ce qu'est la pauvreté. En France, le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 60% du revenu médian français (1), qui était de 1 837€/mois pour une personne seule en 2019.

L'estimation du nombre de pauvres varie selon le seuil de pauvreté retenu. En France, en 2019, il s'établissait à :

***5,2 millions (soit 8,2% de la population)** sur la base d'un seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian, soit 1102 euros par mois pour une personne seule ;

***9,2 millions (soit 14,6% de la population)** sur la base du seuil de pauvreté monétaire fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian, (dernière année disponible de l'Insee).

Un rapport publié en novembre 2023 par le Secours Catholique annonce que la pauvreté s'est aggravée (Rapport « État de la pauvreté en France en 2023 »).

Sans surprise, dans **un contexte de forte inflation sur l'alimentation** (+6,8% en 2022) et l'énergie (+23,1%), de baisse des revenus et des aides en 2022, les statistiques montrent **une nette aggravation de la pauvreté - 95 %** des personnes accueillies vivent sous le seuil de pauvreté. **Les trois quarts (74 %)** vivent même en situation d'**extrême pauvreté**, contre 65 % en 2017 – les premières concernées sont **les femmes**, notamment isolées, avec ou sans enfant.

La pauvreté ne se caractérise pas seulement par un manque d'argent. En 2017, l'Union européenne a défini **un indicateur de privation matérielle et sociale** qui recouvre par exemple

la précarité énergétique, la précarité alimentaire (ne pas pouvoir se nourrir correctement) ou encore la précarité numérique (ne pas pouvoir se payer un accès à internet).

En France métropolitaine, **21% de la population sont en situation de pauvreté monétaire** ou de privation matérielle et sociale, soit plus d'une personne sur cinq !

Ressources complémentaires !

https://www.observationsociete.fr/revenus/pauvrete/evolution_pauvrete-2/

<https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/RS23.pdf>

<https://www.la-croix.com/Economie/Entreprises/Trente-quatre-multinationales-sengagent-contre-pauvrete-2019-08-23-1201042736>

Vidéo

3'42" - <https://www.lumni.fr/video/pauvrete-en-france-etat-des-lieux>

8'54" - <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/pauvrete-inegalites-france/>

https://www.youtube.com/results?search_query=pauvrete+en+france+2023

3'57" - https://www.youtube.com/watch?v=Fr_erHDNoiU&t=26s





Les interactions clés de l'ODD 1 avec les 16 autres ODD

Avec l'ODD 2

Accès à la nourriture pour tous ; réduire la faim sur son territoire

Avec l'ODD 3

Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle ; renforcer la prévention ; mettre fin aux maladies transmissibles

Avec l'ODD 10

Accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ; réduire les inégalités dans tous les pays et entre les pays

Avec l'ODD 11

Accès à des services de base adéquats, sûrs, à un coût abordable ; politiques en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources ; améliorer la résilience des villes

Avec l'ODD 13

Atténuation, adaptation aux changements climatiques : réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique

Avec l'ODD 16

Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Comment les entreprises s'engagent pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion ?

En matière d'enjeux sociaux et de participation à la vie décente et à l'accès de tous aux services essentiels, les entreprises participent le plus souvent à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté en **s'appuyant sur des partenariats** avec les associations spécialisées ou **créent des fondations**.

C'est le cas de l'entreprise **GENERALI**, qui a créé en 2017 sa fondation, **The Human Safety Net**. *"Sa mission est d'accompagner celles et ceux qui vivent en situation de vulnérabilité afin qu'ils puissent libérer leur potentiel et transformer leur vie et celles de leur communauté".*

https://www.mediagenerali.fr/emailing/generali_internet/Generali_Rapport_DD_2020.pdf





Quelques ressources

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>

Le collectif Alerte :

<http://www.alerte-exclusions.fr>

la Fédération des acteurs de la solidarité :

<https://www.federationsolidarite.org>

Les indicateurs de suivi de l'ODD 1 en France, de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654940?sommaire=2654964#consulter>

L'Agenda 2030 en France :

<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd1-eliminer-la-pauvrete-sous-toutes-ses-formes-et-partout-dans-le-monde>

INSEE, ce que la stabilité du taux de pauvreté ne dit pas :

<https://www.publicsenat.fr/article/societe/insee-ce-que-la-stabilite-du-taux-de-pauvrete-ne-dit-pas-191096>

Synthèse de l'ODD 1 :

La Fonda - <https://fonda.asso.fr/ressources/fiche-odd-ndeg1-pas-de-pauvrete>

Les acteurs spécialisés

Ministère de la Santé et des Solidarités -

<https://solidarites-sante.gouv.fr>

ATD Quart Monde -

<https://www.atd-quartmonde.fr/>

Ligue des droits de l'Homme -

<https://www.ldh-france.org>

Oxfam France -

<https://www.oxfamfrance.org>

Secours populaire -

<https://www.secourspopulaire.fr>

Emmaüs -

<https://emmaus-france.org>

Unedic -

<https://www.unedic.org>

